

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 17 juin 2024, se sont réunis en Mairie, le 25 juin 2024 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM Battablia Eric, Bénéat Deborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, , Peyron Christiane, Saubion Stéphanie, Seintourens Lydia, , Lesaint Stéphanie Fournil Florence, Gaudefroix Eric Dorpe Sandrine

Absents excusés : Germain Fabrice, Dupuis-Rabion Robert

Mr CHORON est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1-Avenant PETR
- 2- DM CCAS
- 3-adresse mail
- 4-Questions diverses

Délibération n° 02JUN2024 – Avenant convention service ADS

La convention signée avec le Pôle Territorial et Rural du Grand Libournais nécessite un avenant quant aux modalités de facturation du service d'Application du Droit des Sols

En effet, jusqu'à présent le système de facturation se basait sur le volume de dossiers de l'année N-1.

Le marché de l'immobilier étant en difficulté, les volumes de dossiers en 2024 seront moins importants. Ainsi, afin que les cotisations soient calculées au plus proche de la situation actuelle, le PETR prendra en compte la tendance observée au cours du 1^{er} trimestre dans le calcul.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant de la convention relatif aux modalités de facturation avec le PETR du Grand Libournais

Délibération n° 03JUN2024 – Décision modificative

Le budget 07801 du CCAS a été dissout au 31/12/2023, comme mentionné dans la délibération n°

Et doit être intégré au budget principal sur 2024.

Les opérations de dissolution-fusion ont été menées par les services de la DGFIP, il reste à intégrer les résultats 2023 du budget source au budget cible. Pour se faire, une DM est nécessaire sur le budget de la commune pour une somme de 4 421.80 €

Le Conseil Municipal décide de la modification au BP 2024 suivante :

Dépense 61558

4 421.80

Délibération n° 04JUN2024 – Adresse mail

Afin de permettre le transfert des messages déposés sur le site internet vers la messagerie de la mairie, il est nécessaire de posséder une adresse en @cabara.fr

Monsieur Blazy est chargé de sa mise en service